

bliophiles français a conçu et mené à bonne fin cette œuvre importante, digne de figurer à côté du *Livre des proverbes français*, des *Femmes célèbres de l'ancienne France*, et de tant d'autres ouvrages qui ont valu à leur auteur un renom mérité. Quant à l'exécution typographique du volume des *Recherches*, elle est remarquable, même à Lyon, où le passé et le présent nous donnent droit d'être difficiles en cet art. La netteté des caractères, la correction du texte, la beauté du papier et les dix fac-similé qui l'ornent splendidement, en font un très-beau livre, digne des plus riches bibliothèques. Sa place y est marquée d'avance, et dans les bibliothèques lyonnaises en particulier, il a droit à une place d'honneur, que lui assure le nom classique de l'illustre bibliophile auquel il est consacré.

Raoul DE CAZENOVE.

29 mai 1867.

NOTA. — Les pages qui précèdent étaient déjà livrées à l'impression quand nous sont arrivés quelques détails intéressants, tant sur la famille des Grolier que sur la bibliothèque Yemeniz. Quelques journaux ont répandu assez légèrement le bruit que M^s le duc d'Aumale avait acheté en bloc la bibliothèque en question pour la faire revendre ensuite en détail. Ce fait est entièrement controuvé; mais voici, sans doute, ce qui a donné lieu à cette supposition : Le prince bibliophile a acquis, en effet, il y a quelques années, pour la somme de 375,000 fr., la merveilleuse bibliothèque formée par M. Cigongne, mais rien n'en a été distrait; cette collection est entrée tout entière et pour n'en plus sortir, dans la bibliothèque de Twickenham dont elle est le plus bel ornement. Jules Janin raconte que lorsque apparut à la douane de Londres la collection Cigongne : « Entrez librement, disait le chef de la douane, c'est l'usage de l'Angleterre de saluer les belles choses au passage. » [*UAmour des livres*, p. 54). Il n'y avait de vrai dans cette rumeur qu'une chose, la vente en bloc de la bibliothèque Yemeniz au libraire Bachelin, de Paris. Peu après la conclusion de cette affaire, en stipulant un bénéfice considérable et sous certaines conditions, entre autres celle de diriger la vente aux enchères, M. Bachelin